

SAS HUISSIERS REUNIS

Office de Mornant

David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE
Commissaires de Justice Associés

13 Rue Louis Guillaumond

69440 MORNANT

Tel : 04 78 44 02 14

Fax : 04 78 44 14 75

www.huissiers-reunis-mornant.fr



PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

Dossier 4400755

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Et le SIX NOVEMBRE à 10 heures,

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur le Comptable du Service du Pôle de recouvrement spécialisé du Rhône, dont les bureaux sont situés 3 rue de la Charité 69002 LYON.

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de Maître Florence CHARVOLIN, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia Bâtiment A, 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 LYON Cedex 03, Toque n°1086, au Cabinet de laquelle domicile est élu où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie immobilière dont s'agit.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2019, mis en recouvrement le 30 avril 2022
- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2020, mis en recouvrement le 30 avril 2022
- Jugement du Président du Tribunal judiciaire de LYON du 17 octobre 2022

- Garanties par :

Hypothèque légale du Trésor du 5 mai 2022 publiée au SPF de LYON – 3^{ème} Bureau le 5 mai 2022 sous les références 6904P03 2022V4375,

Hypothèque judiciaire définitive du 18 janvier 2023 publiée au SPF de LYON-3^{ème} Bureau le 18 janvier 2023 sous les références 6904P03 2023V00654, se substituant à l'hypothèque judiciaire provisoire du 12 mai 2022 publiée au SPF de LYON – 3^{ème} Bureau le 9 juin 2022 sous les références 6904P03 2022V5716.

- D'un jugement contradictoire et en premier ressort rendu par le Tribunal Judiciaire de LYON en date du 17 Octobre 2022 notifié à avocat le 19 Octobre 2022, signifié par acte de mon ministère en date du 18 Novembre 2022.
- D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de mon ministère en date du 21 Juillet 2023 pour Madame et le 02 Août 2023 pour Monsieur

CONTRE :



Lesquels sont propriétaires d'un ensemble immobilier sis **sur la commune de VILLEURBANNE (69100), 198 rue du 4 Août :**

- Comprenant un immeuble élevé sur caves voutées, d'un rez-de-chaussée et de deux étages sur cour.

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
BT	34	Rue du 4 Août	01a 80ca

- **Lot n° 2 :**

Un appartement situé au rez-de-chaussée de deux pièces, une cuisine, un WC.
Et au sous-sol une cave portant le n°2 au plan des caves.

Avec les 110/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :

A VILLEURBANNE (69100), 198 Rue du 4 Août à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à 



Là étant, en présence de :

- **Monsieur André MARCHAND, serrurier,**
- **Monsieur Francis GIRARD, témoin,**
- **Monsieur BRUESSE Jérôme témoin,**
- **Monsieur Jean Luc LAMBERT, diagnostiqueur immobilier,**

Je constate ce qui suit :

CONSTATATIONS

Il s'agit de l'appartement lot n°2, au rez-de-chaussée, palier droit, du numéro 198 rue du 4 Août.

Un courrier mentionnant l'insalubrité du mot est affiché sur la porte d'entrée de l'appartement. Un arrêté d'insalubrité est affiché sur la porte d'entrée de l'immeuble.

La porte d'entrée de l'appartement est une porte rustique, équipée de deux verrous inférieur et supérieur et d'une serrure centrale ouvrant sur une vaste pièce en L à usage de salon ouvert.

SALON :

Le sol est habillé de parquet flottant usagé de couleur grise. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes de couleur blanche. Les murs sont peints en blanc. Les cueillies supérieures sont agrémentées de corniches. Le plafond est percé de spots et d'un plafonnier encastré, circulaire.

Cette pièce est chauffée par un radiateur électrique fixé au mur Sud, juste après l'entrée et par un autre radiateur électrique fixé au mur Est du retour.

La pièce est équipée, au Nord/Ouest, d'un placard mural fermé par une porte rustique avec serrure à clé, enfermant des étagères et le disjoncteur.

Le mur Ouest est percé de deux prises électriques, juste au Sud du placard.

Le mur Nord est percé de deux prises électriques, d'une prise antenne, d'une prise téléphone et d'une sorte de prise optique.

La partie Ouest du mur Nord est percée d'une porte post-formée, équipée d'une serrure sans clé et sans condamnation, surmontée d'un linteau vitré armé, ouvrant sur une chambre.

Je note l'absence de seuils de portes en jonction parquet/carrelage de la cuisine et de la salle de douches et à la jonction parquet du salon, parquet de la chambre.

Les cadres des portes d'accès à la salle de bains, la cuisine et le salon sont agrémentés de moulures en bois en périphérie.

CHAMBRE NORD :

Le sol est habillé d'un parquet flottant dont les extrémités ont tuilé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes hautes en bois, peintes de couleur blanche au-devant desquelles, présence de plinthes en bois vernies. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Les cueillies supérieures sont agrémentées de corniches. Je note la présence d'infiltrations, de remontées par capillarité, de délitements et de chutes de peinture en partie Est du mur Nord.

Celui-ci est percé d'une prise électrique. Il est également percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage sur châssis bois dont l'allège présente des traces de moisissure et fissures et est équipée d'un radiateur électrique. Un fil d'antenne perce la partie Ouest de la traverse supérieure du cadre.

Le mur Est est percé de deux prises électriques. Le mur Sud est percé d'une prise électrique.

La pièce est équipée, au Sud/Ouest, d'une cheminée en granit, d'une prise électrique et d'une prise antenne.

La pièce est également équipée, au Nord/Ouest, d'un placard mural fermé par une porte rustique enfermant un coffre-fort encastré à la paroi Nord de ce placard ainsi que des étagères et une tringle. La partie Ouest du mur Nord reçoit une armoire murale enfermant le compteur électrique. L'électricité est coupée.

Au Sud/Ouest de la pièce de vie, je note la présence d'une salle de douches.

SALLE DE DOUCHES :

Il s'agit d'une pièce aveugle dont l'accès se fait par une porte post-formée, équipée d'une serrure à clé dont la clé est manquante.

Le sol est habillé d'un carrelage de couleur sombre. Les murs sont habillés de faïences de couleur sombre. Le plafond est peint en blanc.

L'équipement sanitaire est composé, au Sud de la pièce, d'un receveur de douches en émail, carré, surélevé dont la tranche Nord est faïencée, de même que les rebords du receveur et les parois de douche. A noter la présence de traces d'infiltrations et de moisissures entre la faïence et le rebord Nord du châssis d'une éventuelle protection de douche dégradé. La douche est alimentée par un robinet mitigeur relié à un pommeau de douche.

L'équipement sanitaire est également composé d'un WC de type cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale commandée par bouton poussoir à double débit, fonctionnel.

Il est enfin composé d'une vasque en émail sur équerres, alimentée par un robinet mitigeur avec bouchon de bonde et mécanisme de bonde.

Un miroir est présent.

La partie Ouest du mur Nord est percée d'une prise électrique.

La pièce est chauffée par un radiateur sèche-serviettes fixé au mur Est.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

Le plafond est percé d'une ouverture circulaire bouchée par du linge.

Au Sud/Est de la pièce principale, je note la présence d'une porte post-formée ouvrant sur une cuisine.

CUISINE :

Le sol est habillé de carrelage de couleur sombre. Les murs sont habillés de faïences de couleur ambre ou marron ou beige. Le plafond est peint en blanc.

La partie Ouest du mur Nord est percée d'une prise électrique.

Le mur Ouest est percé d'une prise électrique en partie basse. Il est également percé d'une niche.

La partie Nord du mur Est est percée d'une prise électrique.

La pièce est équipée de ;

- Deux meubles suspendus, un simple porte et un double porte en mélaminé,
- Une hotte aspirante,
- Un meuble kitchenette surmonté d'un plan de travail en aggloméré imitation granit.
- D'une plaque de cuisson quatre brûleurs gaz de marque Beko

- D'un évier en inox avec égouttoir encastré dans le plan de travail et alimenté par un robinet mitigeur. La grille de bonde est présente.

Les joints périphériques de l'évier sont posés grossièrement.
Le meuble sous évier est composé de quatre tiroirs et deux portes.

La niche perçant la partie Sud du mur Ouest est surélevée. La contremarche de la surélévation est faïencée. Le sol de la niche est carrelé. Les murs peints sont moisis ou présentent des dégradations type chute ou délitement de revêtement. A noter la présence d'une alimentation et d'un évacuation lave-linge.

Un chauffe-eau suspendu en partie supérieure.

L'éclairage naturel de la cuisine est assuré par une porte-fenêtre à simple battant avec allège pleine, en double vitrage, sur châssis PVC. Le vitrage intérieur de la porte-fenêtre est cassé.

Cette fenêtre est sécurisée par un volet métallique en accordéon ouvrant sur une cour intérieure, en parties communes avec une petite terrasse au Sud.

La poignée extérieure de la porte vitrée est manquante.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

L'accès à la cave est impossible. L'accès aux caves est fermé par une grille fermée à clé.

Le Syndic est ROLLIN BAINSON Agent Immobilier sis à Villeurbanne (69100) 2, rue d'Alsace.

L'appartement saisi est vacant et non occupé.

(voir clichés photographiques)

Ayant terminé par-là mes constatations à 11 heures 10 et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.

Xavier DELARUE
Commissaire de Justice



CLICHES

PHOTOGRAPHIQUES



Photo n° 1



Photo n° 2



Photo n° 3



Photo n° 4



Photo n° 5



Photo n° 6

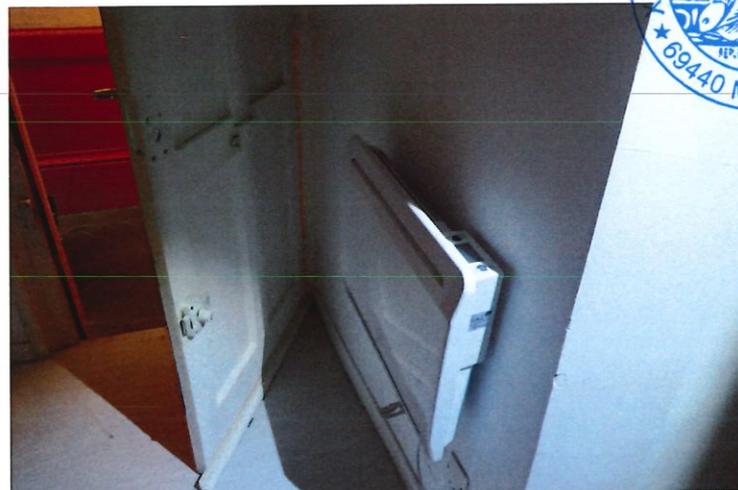


Photo n° 7

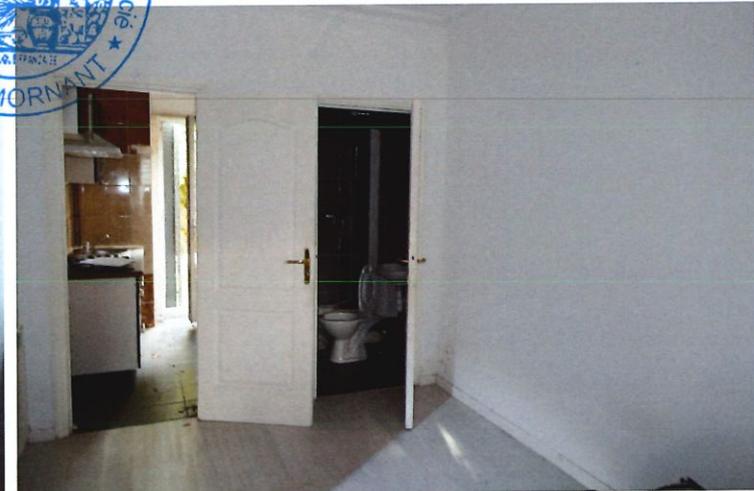


Photo n° 8





Photo n° 9



Photo n° 10



Photo n° 11



Photo n° 12



Photo n° 13



Photo n° 14



Photo n° 15



Photo n° 16



Photo n° 17



Photo n° 18



Photo n° 19

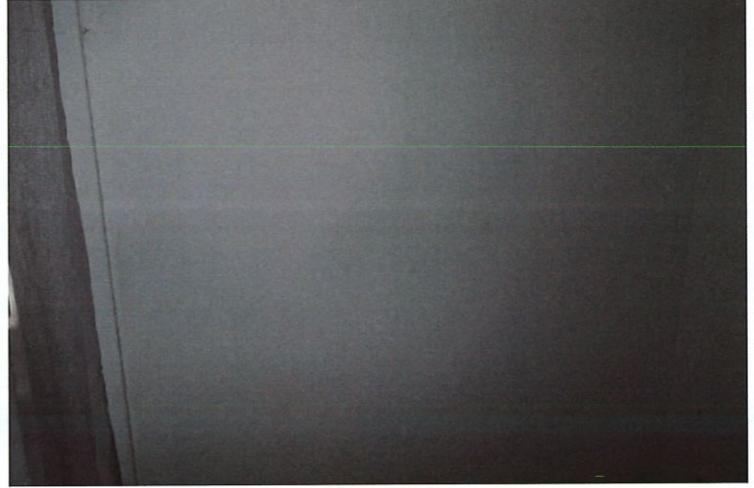


Photo n° 20



Photo n° 21



Photo n° 22



Photo n° 23



Photo n° 24



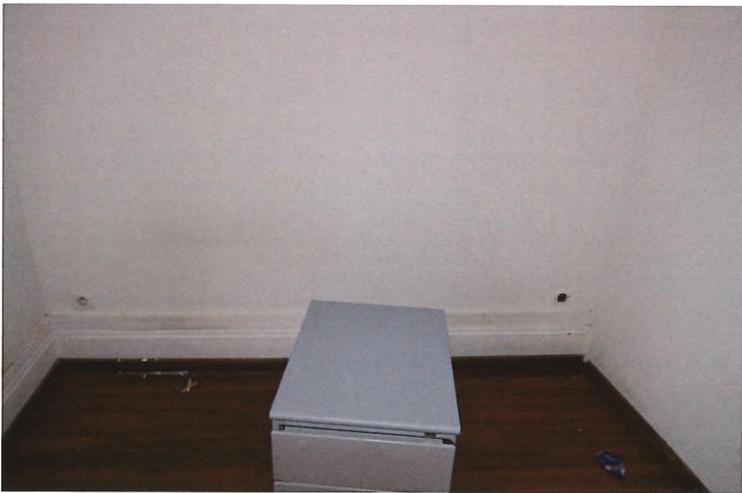


Photo n° 25



Photo n° 26



Photo n° 27



Photo n° 28



Photo n° 29



Photo n° 30



Photo n° 31



Photo n° 32



Photo n° 33



Photo n° 34



Photo n° 35

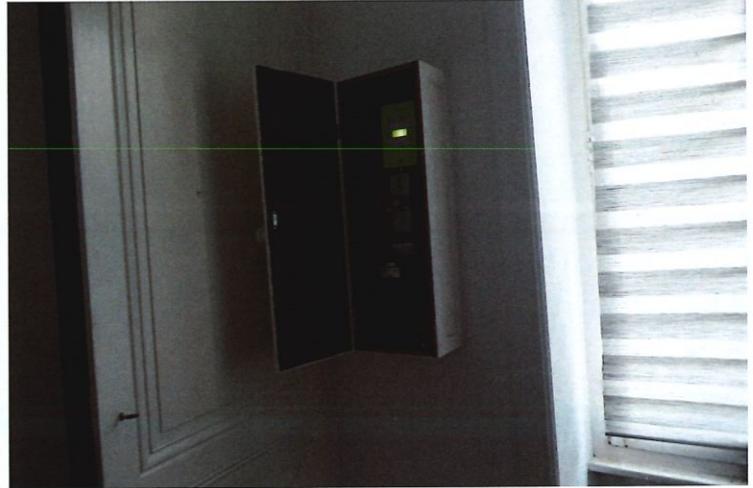


Photo n° 36



Photo n° 37

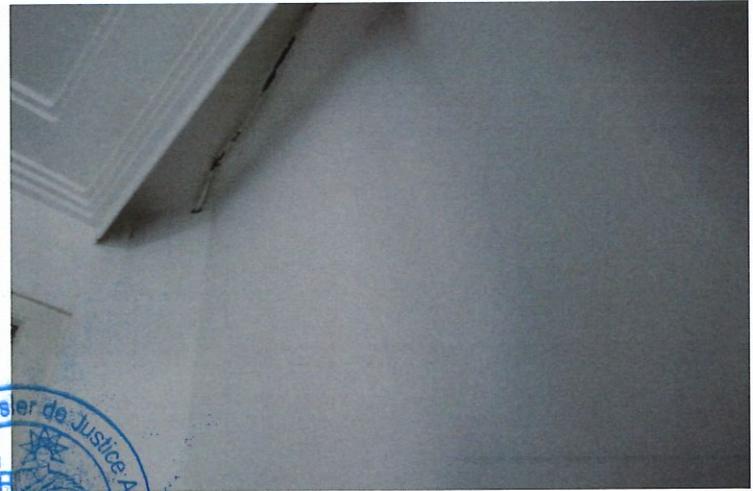


Photo n° 38



Photo n° 39



Photo n° 40





Photo n° 41



Photo n° 42



Photo n° 43



Photo n° 44



Photo n° 45



Photo n° 46



Photo n° 47



Photo n° 48



Photo n° 49

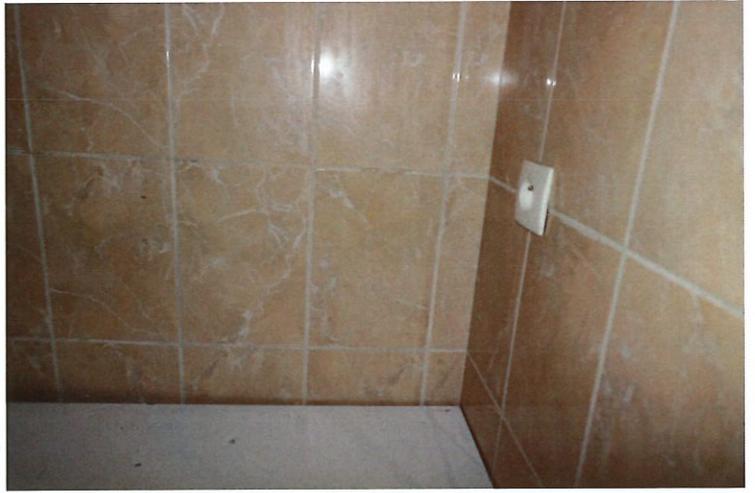


Photo n° 50



Photo n° 51



Photo n° 52



Photo n° 53



Photo n° 54



Photo n° 55



Photo n° 56

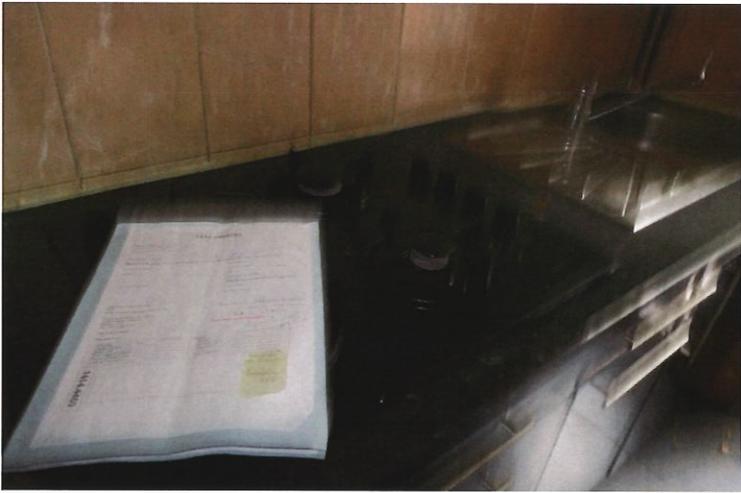


Photo n° 57



Photo n° 58



Photo n° 59



Photo n° 60



Photo n° 61



Photo n° 62



Photo n° 63



Photo n° 64



Photo n° 65



Photo n° 66



Photo n° 67



Photo n° 68



Photo n° 69



Photo n° 70



Photo n° 71



Photo n° 72



Photo n° 73



Photo n° 74



Photo n° 75



Photo n° 76



Photo n° 77



Photo n° 78



Photo n° 79



Photo n° 80



Photo n° 81



Photo n° 82



Photo n° 83



Photo n° 84



Photo n° 85



Photo n° 86



Photo n° 87



Photo n° 88





Photo n° 89



Photo n° 90



Photo n° 91

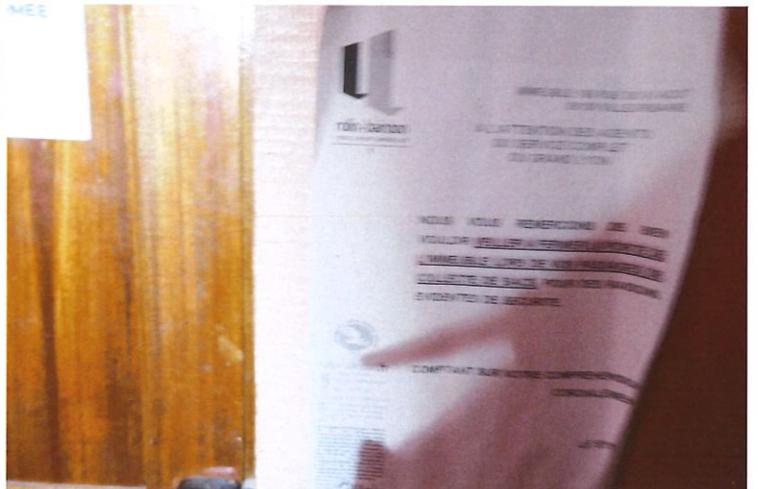


Photo n° 92



Photo n° 93



Photo n° 94



Photo n° 95



Photo n° 96



Photo n° 97



Photo n° 98



Photo n° 99



Photo n° 100



Photo n° 101



Photo n° 102



SERRURIER

MAACHAUS
A. H.

TEMOIN

GURAN
G. M.

TEMOIN

BROUSS
S. H.

[Signature]



SAS HUISSIERS REUNIS
D. DIFAZIO - L. DECOTTE
A. DEROO - X. DELARUE
Commissaires de Justice
13 Rue Louis Guillaumond
69440 MORNANT
Tél : 04.78.44.02.14
Fax : 04.78.44.14.75
mornant@huissiers-reunis.fr
www.huissiers-reunis-mornant.f

PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du SIX NOVEMBRE
DEUX MILLE VINGT TROIS

Références :

4400755/PHC/4400755

A LA DEMANDE DE Monsieur le Comptable du service du pôle
3 rue de la charité
69002 LYON

La copie du présent acte comporte 13 feuilles.

Xavier DELARUE



COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	369,16
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	376,83
TVA 20,00%	75,37
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS	22,00
T.T.C.	474,20

